

BStGer BV.2005.20 vom 23. Juni 2005

Bundesstrafgericht, 2005-06-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BV.2005.20

FR: TPF BV.2005.20 du 23 juin 2005

IT: TPF BV.2005.20 del 23 giugno 2005

Regeste

Plainte contre une perquisition, un séquestre et le blocage de comptes (art. 50 DPA)

Erwägungen

E. 1

Lorsque la mesure critiquée émane d'un fonctionnaire subalterne, la plainte doit être adressée au directeur ou au chef de l'administration concernée (art. 26 al. 2 let. b DPA), charge à ce dernier de transmettre la plainte à la Cour, avec ses observations, s'il ne donne pas suite aux griefs qui lui sont soumis (art. 26 al. 3 DPA). En l'espèce, les décisions critiquées ont été rendues par un fonctionnaire enquêteur et par le chef de la section pénale de Swissmedic, soit par des agents subalternes de l'Institut. La plainte au-

- 4 -

rait dû dès lors être adressée au directeur de Swissmedic, ce que toutes les décisions attaquées précisaient d'ailleurs formellement. En saisissant directement la Cour des plaintes, les plaignants ont ainsi, une fois de plus, ignoré des règles de procédures qui leur avaient pourtant été rappelées à l'occasion d'un précédent arrêt (arrêt BK_B 156/04 précité consid. 1). Dans son arrêt du 4 mai écoulé, postérieur à la plainte ici évoquée, la Cour avait renouvelé ce rappel (BV.2005.15 consid. 1). En l'occurrence, Swissmedic ne relève pas cette informalité. Son directeur s'est déterminé sur la plainte après avoir partiellement admis les conclusions de cette dernière, de telle sorte qu'une transmission à celui-là, qui devrait intervenir d'office (art. 28 al.

E. 4

Les plaintes doivent ainsi être rejetées. En application de l'art. 156 OJ (applicable par renvoi des art. 245 PPF et 25 al. 4 DPA) et de l'art. 3 du règlement du 11 février 2004 fixant les émoluments judiciaires perçus par le Tribunal pénal fédéral (RS 173.711.32), un émolument de Fr. 1'500.-- dont à déduire le montant de l'avance de frais effectuée, sera mis à la charge solidaire des plaignants.

- 9 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.